CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52719** **VALABLE JUSQU'AU** **20/03/2027**

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE

Siret : 394 893 507 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 160006976-F

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 487820/39

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 487820/39

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ENTREPRISE REYNAUD

4720 ROUTE DE SAINT GENEST MALIFAUX
42660 MARLHES

Téléphone : 04 77 39 05 39 **Fax :**

Portable : 06 89 08 27 67

Responsabilité légale :
REYNAUD JULIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : entreprise.reynaud@laposte.net

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 710 069 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	8	21/03/2024
2171	Taille et pose de pierre		21/03/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	8	21/03/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/01/2026 12:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.